

### Ajournement

Depuis, nous avons eu l'étude du ministre du Développement des ressources humaines. Nous avons entendu beaucoup de rumeurs prébudgétaires. En fait, il y a même des députés libéraux qui préconisent que ces services aux groupes féminins soient réduits ou supprimés.

En outre, le gouvernement fédéral envisage de combiner les paiements de transfert aux territoires et aux provinces au titre des programmes sociaux, des programmes de soins de santé et de l'éducation postsecondaire. L'une des préoccupations que je partage à cet égard avec de nombreux groupes d'un bout à l'autre du pays, est que cela mettrait fin au consensus social qui a été établi au Canada, et qui est l'une des forces de ce pays, selon lequel où qu'ils habitent et quel que soit leur revenu, les Canadiens ont droit à certaines normes de service du seul fait qu'ils sont citoyens de ce pays.

Je suis également d'avis que ces propositions qui visent à procéder à de tels transferts sans normes nationales feraient davantage tort aux femmes qu'aux hommes. Les mères seules perdraient une bonne partie de l'aide dont elles bénéficient à l'heure actuelle. Nous savons pourtant que c'est dans ce groupe qu'il y a le plus de chômage.

Le Comité canadien d'action sur le statut de la femme estime à au moins un milliard de dollars par année le coût supplémentaire des services de santé et services connexes qui sont attribuables à la violence faite aux femmes. Le moment est venu de mettre le holà à la violence faite aux femmes. Pourtant, ni le gouvernement, ni la vice-première ministre, dans sa réponse, ne prennent d'engagement réel en ce sens.

Le ministre de la Justice a bien présenté une mesure législative relative au contrôle des armes à feu qui protégera, à ce qu'il prétend, les femmes qui sont si nombreuses à être victimes de violence, mais rien ne prouve que la mesure législative proposée aura vraiment cet effet.

Il me paraît hypocrite de présenter une mesure législative qui, au dire du ministre de la Justice, garantira la sécurité des femmes à la maison—encore une affirmation gratuite—et de chercher en même temps à retirer en entier ou en partie l'aide financière accordée aux services qui renseignent, aident et protègent les femmes victimes de violence.

J'ai trouvé très intéressant, dans le cours de mes recherches, de tomber sur une lettre datant de 1990. Il s'agit d'une lettre que l'opposition de l'époque avait adressée à un centre pour femmes. On peut y lire que la réduction du financement de base, c'est-à-dire celle que projetait le gouvernement conservateur, allait avoir un effet dévastateur sur les femmes qui cherchent à se mettre à l'abri de la violence familiale. Cette lettre, soit dit en passant, est de l'actuel solliciteur général.

Il pose donc la question de nouveau: Le gouvernement a-t-il pour politique d'avoir un vrai plan de lutte contre la violence faite aux femmes ou rien de plus qu'un programme de relations publiques? Je voudrais également savoir si le gouvernement, le ministre et la personne qui va me répondre sont bien déterminés à allouer des ressources financières de base aux refuges pour femmes à l'égard des services qui apportent une aide réelle aux femmes victimes de violence.

**Mme Mary Clancy (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.):** Monsieur le Président, nous avons déjà prouvé notre engagement.

En 1994-1995, dans le cadre du programme pour les femmes du ministère canadien du Développement des ressources humaines, nous avons accordé un financement de base de quatre millions de dollars à un large éventail d'organisations féminines partout au Canada, qui mettent en oeuvre des programmes d'activités clairement définies en matière d'égalité financière, de justice sociale, d'accès et de participation.

Les responsables du programme pour les femmes et du programme de participation des personnes handicapées du ministère en question collaborent également à l'initiative de lutte contre la violence familiale et fournissent quelque 5,5 millions de dollars pour des initiatives fondées sur la collectivité, afin d'encourager la sensibilisation et de promouvoir le changement institutionnel.

Je rappelle à la députée, dont je connais le vif intérêt à l'égard de cette question, que, dans l'exposé budgétaire de février 1994, le budget du programme de promotion de la femme pour le financement des groupes n'avait pas été réduit de cinq pour cent, comme ce fut le cas pour les autres programmes de développement des ressources humaines. C'était là un engagement pris par le gouvernement.

Notre gouvernement a aussi agi avec célérité dans le dossier de la violence faite aux femmes. Nous avons rapidement pris diverses mesures, y compris le dépôt aujourd'hui par le ministre de la Justice d'un projet de loi sur le contrôle des armes à feu, ainsi que de modifications aux dispositions du Code criminel sur l'obligation de ne pas troubler la paix, qui doivent entrer en vigueur le 15 février 1995. Ces modifications assureront une protection accrue aux femmes et aux autres victimes de violence qui vont devant les tribunaux.

Encore une fois, il s'agit d'un engagement que le gouvernement a pris et qu'il entend bien respecter.

**Le président suppléant (M. Kilger):** Conformément à l'article 38 du Règlement, la motion d'ajournement est adoptée d'office.

Par conséquent, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain, conformément à l'article 24 du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 26.)